

**COMPTES
INDIVIDUELS IFRS**

2020



Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2020

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2020	2
Compte de résultat IFRS	2
État du résultat global IFRS de la période	3
Bilan IFRS actif	4
Bilan IFRS passif	5
Tableau des flux de trésorerie IFRS	6
Variation des capitaux propres IFRS	7
Annexe aux comptes individuels IFRS	8
A. Faits marquants, principes comptables et dispositions spécifiques mises en place dans le contexte de la crise sanitaire	10
B. Principales composantes du compte de résultat	13
C. Contrats de concession	17
D. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	19
E. Capitaux propres	23
F. Financement et gestion des risques financiers	24
G. Avantages du personnel et paiements en actions	32
H. Autres notes	36
I. Événements postérieurs à la clôture	37
J. Litiges	37
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels IFRS	38

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2020

Compte de résultat IFRS

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
Chiffre d'affaires^(*)	4.1	1 204,7	1 479,5
Chiffre d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession		176,8	159,3
Chiffre d'affaires total		1 381,4	1 638,8
Produits des activités annexes		2,4	1,9
Charges opérationnelles	4.2	(771,0)	(773,5)
Résultat opérationnel sur activité		612,8	867,2
Paievements en actions (IFRS 2)	20	(2,2)	(3,2)
Résultat opérationnel courant		610,5	864,0
Résultat opérationnel	4.2	610,5	864,0
Coût de l'endettement financier brut		(66,0)	(63,5)
Coût de l'endettement financier net	5	(66,0)	(63,5)
Autres produits et charges financiers	6	(1,0)	(9,5)
Impôts sur les bénéfices	7	(111,4)	(272,5)
Résultat net		432,2	518,6
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	8	106,49	127,78

^(*) Hors chiffre d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession.

État du résultat global IFRS de la période

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net	432,2	518,6
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie ^(*)	(2,1)	(0,4)
Impôt ^(**)	0,6	0,2
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	(1,5)	(0,3)
Instruments de capitaux propres ^(***)		10,1
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	(0,8)	(2,2)
Impôt	0,2	0,4
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	(0,6)	8,3
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	(2,1)	8,0
Résultat global	430,1	526,6

^(*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

^(**) Effets d'impôt liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace) et des coûts de couverture.

^(***) Juste valeur des titres de participation par OCI, non recyclés.

Bilan IFRS actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9	4 601,6	4 647,1
Autres immobilisations incorporelles	102	2,4	2,9
Immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	101	196,8	211,3
Immobilisations corporelles	101	8,5	6,1
Instruments financiers dérivés actifs non courants	15 - 18	106,4	83,1
Total actifs non courants		4 915,7	4 950,4
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	11	1,2	1,6
Clients et autres débiteurs	11	99,0	110,7
Autres actifs courants	11	63,4	53,8
Actifs d'impôt exigible		12,9	
Instruments dérivés actifs courants	15 - 18	24,6	17,3
Disponibilités et équivalents de trésorerie	15 - 16	967,0	17,7
Total actifs courants		1 168,1	201,0
Total actifs		6 083,8	5 151,4

Bilan IFRS passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres			
Capital social	13.1	158,3	158,3
Autres instruments de capitaux propres		7,0	7,0
Réserves consolidées		118,3	54,2
Résultat net – part du Groupe		432,2	518,6
Opérations reconnues directement en capitaux propres	13.2	3,9	6,0
Total capitaux propres		719,6	744,1
Passifs non courants			
Provisions pour avantages du personnel	19	24,4	23,0
Emprunts obligataires	15 - 18	3 052,3	3 187,5
Autres emprunts et dettes financières	15 - 18	349,3	423,2
Instruments dérivés passifs non courants	15 - 18	42,9	30,9
Dettes de location non courantes	12	0,7	2,7
Autres passifs non courants		8,0	7,8
Impôts différés nets passifs	7.3	176,8	129,7
Total passifs non courants		3 654,5	3 805,0
Passifs courants			
Provisions courantes	11.4	275,6	270,0
Fournisseurs	11	63,9	37,9
Dettes sur immobilisations du domaine concédé		48,7	63,7
Autres passifs courants	11.2	102,1	115,1
Passifs d'impôt exigible			8,1
Dettes de location courantes		3,0	2,9
Instruments dérivés passifs courants	15 - 18	1,6	1,3
Dettes financières courantes	15	1 214,7	103,3
Total passifs courants		1 709,7	602,3
Total passifs et capitaux propres		6 083,8	5 151,4

Tableau des flux de trésorerie IFRS

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)		432,2	518,6
Dotations aux amortissements	4.4	264,1	257,2
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)		1,3	11,6
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	20	(3,0)	(2,7)
Résultat sur cessions		0,2	0,2
Impact d'actualisation des créances et dettes non courantes		0,1	(0,9)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées			
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	66,0	63,5
Charges financières associées aux contrats de location	6	0,0	0,0
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	7	111,4	272,5
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts		872,2	1120,0
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	11	20,3	(2,2)
Impôts payés		(83,5)	(279,8)
Intérêts financiers nets payés		(55,0)	(58,8)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	I	754,0	779,3
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		(4,1)	(4,4)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,0	0,0
Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)	9 - 10	(215,8)	(181,2)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)			10,1
Autres		(0,2)	(0,3)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(220,1)	(175,8)
Dividendes payés			
- aux actionnaires de Cofiroute	14	(452,2)	(586,6)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme	15 - 16	952,0	26,8
Remboursements d'emprunts long terme	15 - 16	(81,0)	(260,7)
Remboursement des dettes de location & charges financières associées		(3,3)	(3,0)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	415,4	(823,5)
Variation de la trésorerie nette	I + II + III	16	(220,0)
Trésorerie nette à l'ouverture		17,7	237,6
Trésorerie nette à la clôture		967,0	17,7

Variation de l'endettement financier net de la période

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
Endettement financier net en début de période		(3 628,3)	(3 637,0)
Variation de la trésorerie nette		949,3	(220,0)
(Émission) remboursement des emprunts		(870,9)	233,9
Autres variations		(13,0)	(5,2)
Variation de l'endettement financier net		65,3	8,7
Endettement financier net en fin de période	15	(3 562,9)	(3 628,3)

Variation des capitaux propres IFRS

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux Propres				Total
	Capital social	Réserves	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Résultat net	
Capitaux propres au 01/01/2019	158,3	160,5	(2,0)	489,3	806,0
Résultat net de la période				518,6	518,6
Autres éléments du résultat global			8,0		8,0
Résultat global de la période			8,0	518,6	526,6
Affectation de résultat et dividendes distribués		(97,3)		(489,3)	(586,6)
Paiements en actions		(2,0)			(2,0)
Capitaux propres au 31/12/2019	158,3	61,2	6,0	518,6	744,1
Résultat net de la période				432,2	432,2
Autres éléments du résultat global			(2,1)		(2,1)
Résultat global de la période			(2,1)	432,2	430,1
Affectation de résultat et dividendes distribués		66,4		(518,6)	(452,2)
Paiements en actions		(2,3)			(2,3)
Capitaux propres au 31/12/2020	158,3	125,3	3,9	432,2	719,6

Annexe aux comptes individuels IFRS

A. Faits marquants, principes comptables et dispositions spécifiques mises en place dans le contexte de la crise sanitaire	10
1. Faits marquants	10
2. Principes comptables	10
3. Dispositions spécifiques mises en place dans le contexte de la crise sanitaire	12
B. Principales composantes du compte de résultat	13
4. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel	13
5. Coût de l'endettement financier net	15
6. Autres produits et charges financiers	15
7. Impôts sur les bénéfices	16
8. Résultat par action	17
C. Contrats de concession	17
9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	18
D. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	19
10. Immobilisations corporelles et autres incorporelles	19
11. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	20
12. Dettes relatives aux contrats de location	22
E. Capitaux propres	23
13. Informations relatives aux capitaux propres	23
14. Dividendes	23

F. Financement et gestion des risques financiers	24
15. Données relatives à l'endettement financier net	24
16. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	26
17. Informations relatives à la gestion des risques financiers	27
18. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	31
G. Avantages du personnel et paiements en actions	32
19. Provisions pour avantages du personnel	32
20. Paiements en actions	35
H. Autres notes	36
21. Transactions avec les parties liées	36
22. Honoraires des commissaires aux comptes	36
I. Événements postérieurs à la clôture	37
J. Litiges	37

A. Faits marquants, principes comptables et dispositions spécifiques mises en place dans le contexte de la crise sanitaire

1. Faits marquants

Pandémie de la Covid-19

La Covid-19 a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars 2020. Face à cette crise sanitaire mondiale sans précédent, la sécurité de ses équipes, partenaires, sous-traitants, clients et parties prenantes, ainsi que la continuité des services publics dont elle est délégataire, sont les priorités absolues de Cofiroute.

L'activité et les résultats de Cofiroute ont été fortement affectés par les conséquences de la pandémie de la Covid-19.

- le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 s'élève à 1,2 milliard d'euros, en baisse de 18,6 % par rapport à celui de l'exercice 2019;
- le résultat opérationnel sur activité (ROPA), en forte baisse par rapport à l'exercice 2019, s'établit à 612,8 millions d'euros. Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'élève à 50,9 % (58,6 % au titre de l'exercice 2019);
- le résultat net de Cofiroute s'élève à 432,2 millions d'euros (contre 518,6 millions d'euros en 2019);
- l'endettement financier net ressort à - 3 562,9 millions d'euros au 31 décembre 2020, en baisse de 65,3 millions d'euros sur 12 mois.

Cofiroute n'a pas modifié ses indicateurs de performance financière, les effets de la pandémie sont répartis dans l'ensemble du compte de résultat et certains éléments ne peuvent être isolés soit, parce que leurs conséquences se traduisent en une baisse du chiffre d'affaires, ou parce que l'impact de la Covid-19 ne peut être déterminé de manière fiable.

Opérations de financement et gestion de la liquidité de Cofiroute

Le 19 mai 2020, Cofiroute a mis en place une émission obligataire dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Note) de 950 millions d'euros à échéance mai 2031 assortie d'un coupon de 1 %.

Cofiroute dispose au 31 décembre 2020, d'un montant total de liquidités de 2,1 milliards d'euros, dont :

- une trésorerie nette gérée de 967 millions d'euros (17,7 millions d'euros à fin décembre 2019);
- une ligne de crédit révoquer avec VINCI dont la part non utilisée est de 1,1 milliard d'euros.

2. Principes comptables

2.1 Base de préparation des comptes

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes individuels IFRS de Cofiroute au 31 décembre 2020 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2020^(*).

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2020 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers individuels IFRS au 31 décembre 2019, à l'exception des normes et/ou amendements de normes décrits ci-après, adoptés par l'Union européenne, applicables de façon obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2020.

Les comptes individuels IFRS ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 2 février 2021 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 19 mars 2021.

Normes et interprétations nouvelles appliquées à compter du 1^{er} janvier 2020

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2020 sont sans impact significatif sur les comptes individuels IFRS de Cofiroute au 31 décembre 2020. Elles concernent principalement :

- amendements à IFRS 3 "Regroupements d'entreprises – Définition d'une activité";
- amendements à IAS 1 et IAS 8 "Définition du terme significatif";
- amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS;
- amendements à IFRS 9 et IFRS 7 "Réforme des taux benchmark" – phase 1:

Ces amendements permettent de ne pas tenir compte des effets de la réforme des taux, notamment dans l'appréciation du caractère hautement probable des flux d'intérêts couverts, jusqu'à ce que la transition vers les nouveaux indices soit effective.

Ils modifient certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture. Dans cette perspective, Cofiroute porte une attention accrue en ce qui concerne les modalités définies dans le cadre des nouveaux financements. Les taux IBOR continuent à être utilisés comme des taux de référence dans les marchés financiers et sont utilisés pour la valorisation d'instruments financiers dont les dates de maturité excèdent la date de fin attendue de ces taux.

^(*) Disponibles sur le site : https://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm

Cofiroute a appliqué ces amendements par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2019;

- interprétation de l'IFRSIC relative à l'appréciation des durées exécutoires des contrats de location et de l'amortissement des agencements;
- amendements à IFRS 16 Contrats de location – Aménagements de loyer liés à la Covid-19: il a été approuvé par l'Union européenne le 12 octobre 2020.

Ces normes et interprétations sont sans impact significatif sur les états financiers de Cofiroute au 31 décembre 2020.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2020

Cofiroute n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient la concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2020 :

- amendements à l'IFRS 9, à l'IAS 39, à l'IFRS 7, à l'IFRS 4 et à l'IFRS 16 Réforme des taux d'intérêts de référence – Phase 2. Les modifications seront applicables sur les exercices commençant après le 1^{er} janvier 2021;
- amendements à IAS 1 "Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants";
- amendements à IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels – Contrats déficitaires, notion de coûts directement liés au contrat";
- amendements à IAS 16 "Immobilisations corporelles – Comptabilisation des produits générés avant la mise en service";
- amendements à IFRS 3 "Regroupements d'entreprises – Références au cadre conceptuel";
- améliorations annuelles des IFRS Cycle 2018-2020.

2.2 Recours aux estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation analysée sur la base de la liquidité de Cofiroute et de la reprise d'activité constatée. Elles sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de leur valeur recouvrable.

Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09);
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

Évaluation des contrats de location

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur des droits d'utilisation des contrats de location et des dettes rattachées portent en particulier sur la détermination des taux d'actualisation et des durées de location.

Cofiroute détermine la période exécutoire des contrats en prenant en compte tous les faits et circonstances économiques dont elle a connaissance et s'assure que cette dernière n'est pas inférieure à la durée d'amortissement des agencements non déplaçables.

Évaluation à la juste valeur

Cofiroute a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, et, des actifs financiers de gestion de trésorerie. Les justes valeurs des autres instruments financiers (notamment instruments de dette et actifs évalués au coût amorti; tels que définis par la norme IFRS 9 "Instruments financiers") sont communiquées en annexe aux comptes individuels IFRS annuels en note F.18. "Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs par catégorie comptable".

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du "risque de contrepartie" pour les instruments dérivés actifs et du "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, Cofiroute utilise principalement les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et emprunts obligataires cotés sont valorisées ainsi ;
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties ;
- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence d'un marché actif.

Évaluation des engagements de retraite

Cofiroute participe à des régimes de retraite à cotisations et à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaire, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Cofiroute estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

Valorisation des paiements en actions

Cofiroute comptabilise une charge au titre des paiements en actions relative à l'attribution à certains de ses salariés du plan d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe (PEG) proposé par VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité, rendement de l'action) retenues par Cofiroute sont décrites par plan en note G.20. " Paiements en actions ".

3. Dispositions spécifiques mises en place dans le contexte de la crise sanitaire

3.1 Créances clients et impôts différés actifs

Les difficultés financières liées à la crise sanitaire entraînent un risque accru de défaillance de certains clients et/ou partenaires. L'exposition de Cofiroute au risque de crédit a fait l'objet d'un travail spécifique et d'une revue approfondie des créances clients, aucune dépréciation complémentaire n'a été constatée au 31 décembre 2020.

Les échéances de recouvrement des impôts différés actifs ont fait l'objet d'une attention particulière au 31 décembre 2020.

3.2 Comptabilité de couverture et covenants

Cofiroute n'a pas été amené à revoir ses stratégies de couverture et a maintenu ses politiques de comptabilité de couverture telles que décrites dans les états financiers en note F.17. " Informations relatives à la gestion des risques financiers ".

Les principales expositions couvertes concernent le risque de taux d'intérêts. Au 31 décembre 2020, la crise de la Covid-19 n'a eu que peu d'incidence sur le caractère hautement probable des flux couverts.

Les principes de valorisation des instruments financiers prennent en compte l'évolution du risque de crédit des contreparties, ainsi que le risque de crédit propre de Cofiroute. La politique de gestion prévoyait déjà des limites strictes en fonction des ratings des contreparties, ainsi l'impact de la crise a été limité.

B. Principales composantes du compte de résultat

4. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel

4.1 Chiffre d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IFRS 15 " Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

Avant de comptabiliser le chiffre d'affaires, la norme impose d'identifier un contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans le contrat. Le nombre d'obligations de performance dépend des types de contrats et activités. La plupart des contrats de Cofiroute ne comprennent qu'une seule obligation de performance.

Le principe fondamental d'IFRS 15 est que la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de contrats conclus avec les clients doit traduire :

- d'une part, le rythme de réalisation des obligations de performance correspondant au transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service ;
- et d'autre part, le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en rémunération des activités réalisées.

L'analyse de la notion de transfert de contrôle d'un bien ou d'un service est déterminante, ce transfert conditionnant la reconnaissance de chiffre d'affaires. Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service peut s'effectuer en continu (comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) ou à une date précise (comptabilisation à l'achèvement).

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée en note C. " Contrats de concession " présentée ci-dessous. Ils comprennent :

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés et les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et de parcs de stationnement ;
- d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IFRS 15.

(en millions d'euros)

	Exercice 2020	Exercice 2019
Chiffre d'affaires – Recettes de péage	1 190,7	1 460,1
Chiffre d'affaires – Autres	13,9	19,4
Chiffre d'affaires d'exploitation	1 204,7	1 479,5
Chiffre d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession	176,8	159,3
Chiffre d'affaires total	1 381,4	1 638,8

4.2 Résultat opérationnel

Principes comptables

Les produits des activités annexes regroupent principalement des revenus issus de contrats de location, des ventes de matériels, matériaux et marchandises.

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle de Cofiroute avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2).

Le résultat opérationnel courant est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent de Cofiroute hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2) et les autres produits et charges opérationnels courants.

Le résultat opérationnel est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits considérés comme non courants.

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2020

Principales composantes du compte de résultat

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Chiffre d'affaires ^(*)	1 204,7	1 479,5
Chiffres d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession	176,8	159,3
Chiffre d'affaires total	1 381,4	1 638,8
Produits des activités annexes	2,4	1,9
Charges de construction des sociétés concessionnaires	(176,8)	(159,3)
Achats consommés	(10,1)	(9,7)
Services extérieurs	(77,0)	(78,2)
Impôt et taxes	(152,2)	(176,5)
Charges de personnel	(85,8)	(89,1)
Autres produits et charges opérationnels	(0,0)	(0,1)
Dotations aux amortissements	(264,1)	(257,2)
Dotations nettes aux provisions	(5,0)	(3,5)
Charges opérationnelles	(771,0)	(773,5)
Résultat opérationnel sur activité	612,8	867,2
Paiements en actions (IFRS 2)	(2,2)	(3,2)
Résultat opérationnel courant	610,5	864,0
Résultat opérationnel	610,5	864,0

^(*) Hors chiffres d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession.

La diminution du résultat opérationnel constatée sur l'exercice 2020 traduit principalement les conséquences directes de la pandémie de la Covid-19.

4.3 Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Salaires et charges – I	(75,0)	(77,0)
Dont salaires et traitements	(49,4)	(50,9)
Dont charges sociales	(25,5)	(26,1)
Intéressement et participation – II	(10,8)	(12,1)
Total + II	(85,8)	(89,1)

Au cours de l'exercice 2020, l'effectif moyen se décompose comme suit :

	2020	2019
Effectif moyen	1 329	1 345
Dont managers	256	250
Dont autres collaborateurs	1 073	1 095

4.4 Dotations aux amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(219,0)	(210,0)
Immobilisations corporelles du domaine concédé	(43,7)	(42,9)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(1,5)	(4,4)
Dotations aux amortissements	(264,1)	(257,2)

Les amortissements des immobilisations corporelles du domaine concédé incluent au 31 décembre 2020, - 3,2 millions d'euros d'amortissements sur droits d'usage des contrats de location (- 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2019).

5. Coût de l'endettement financier net

Principes comptables

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- les produits financiers des placements qui comprennent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à la juste valeur par résultat ;
- le recyclage des coûts des couvertures financières.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 66 millions d'euros en 2020 contre 63,5 millions d'euros en 2019.

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Passifs financiers évalués au coût amorti	(92,9)	(87,9)
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	(0,0)	(0,0)
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	27,1	24,8
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(0,2)	(0,4)
Total coût de l'endettement financier net	(66,0)	(63,5)

Le poste "Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs" s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	27,2	24,6
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	20,2	42,8
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	(20,2)	(42,8)
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	(0,4)	0,0
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	0,3	0,3
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	27,1	24,8

6. Autres produits et charges financiers

Principes comptables

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, l'incidence des coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la couverture des risques de taux et de change.

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Coûts d'actualisation provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés	(0,7)	(10,0)
Coûts d'actualisation provisions des créances et dettes non courantes	(0,1)	0,9
Coûts d'actualisation provisions pour engagements de retraite	(0,2)	(0,4)
Charges financières liées aux contrats de location	(0,0)	(0,0)
Total autres produits et charges financiers	(1,0)	(9,5)

7. Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Cofiroute calcule ses impôts sur le résultat conformément à la législation fiscale française. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon la norme IFRS 2.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de Cofiroute et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par sphère fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

La charge d'impôt s'élève à 111,4 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 272,5 millions d'euros au 31 décembre 2019.

7.1 Analyse de la charge nette d'impôt

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Impôts courants	(63,5)	(282,7)
Impôts différés	(47,9)	10,2
Total	(111,4)	(272,5)

La charge nette d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt comptabilisé par Cofiroute, appartenant au groupe d'intégration fiscale VINCI ;
- la contribution sociale de solidarité de 3,3 % du taux d'impôt des sociétés ;
- l'impact des variations non courantes de la fiscalité différée (abaissement du taux d'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 25,00 % à partir de 2022) ;
- un produit d'impôt relatif à la conclusion favorable d'un litige ancien.

7.2 Taux d'impôt effectif

Le taux effectif d'impôt ressort à 20,49 % sur l'exercice 2020, contre 34,45 % en 2019.

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat avant impôt	543,6	791,1
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	32,02 %	34,43 %
Impôt théorique attendu	(174,0)	(272,4)
Différences permanentes et autres	62,7	(0,1)
Impôt effectivement constaté	(111,4)	(272,5)
Taux d'impôt effectif	20,49 %	34,45 %

7.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	Variations				31/12/2019
	31/12/2020	Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Engagements de retraites	6,4	0,1	0,2		6,1
Immobilisations du domaine concédé	20,7	0,8			20,0
Différences temporelles sur provisions	2,2	(0,4)			2,6
Mise à la juste valeur des instruments financiers	0,6	(0,0)	0,5		0,1
Locations financements	1,0	(0,6)			1,7
Autres	10,0	(1,7)			11,7
Total	41,0	(1,8)	0,7		42,1
Impôts différés passifs					
Immobilisations du domaine concédé	(213,6)	(47,3)			(166,3)
Locations financements	(1,0)	0,7			(1,7)
Mise à la juste valeur des instruments financiers	(1,0)	0,6	0,1		(1,7)
Autres	(2,1)	0,0			(2,1)
Total	(217,8)	(46,0)	0,1		(171,8)
Impôts différés nets	(176,8)	(47,9)	0,8		(129,7)

Les impôts différés nets passifs s'élèvent à 176,8 millions d'euros (contre 129,7 millions d'euros en 2019).

8. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) correspond au résultat net, rapporté au nombre d'actions de l'exercice.

Le nombre d'actions de Cofiroute SA est de 4 058 516 sans changement entre les exercices 2019 et 2020. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

Le résultat net par action ressort à 106,49 euros en 2020 (127,78 euros en 2019).

C. Contrats de concession

Cofiroute, selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 "Accords de concession de services", exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IFRS 15, les obligations de performance étant réalisées de façon continue ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IFRS 15.

Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple "pass through" ou "shadow toll"), le modèle de "l'actif incorporel" s'applique.

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en "Immobilisations incorporelles du domaine concédé".

Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié reflétant le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce modèle s'applique aux deux contrats de concession de Cofiroute.

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

9.1 Détail des immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Coût des infrastructures en service ^(*)	Avances et encours	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2019	8 187,1	197,5	8 384,6
Acquisitions de la période	25,8	133,5	159,3
Autres mouvements	57,2	(61,9)	(4,7)
Au 31/12/2019	8 270,1	269,0	8 539,2
Acquisitions de la période	18,9	157,9	176,8
Autres mouvements	113,9	(116,9)	(3,0)
Au 31/12/2020	8 402,9	310,0	8 712,9
Amortissements			
Au 01/01/2019	(3 682,2)		(3 682,2)
Amortissements de la période	(210,0)		(210,0)
Autres mouvements	(0,0)		(0,0)
Au 31/12/2019	(3 892,1)		(3 892,1)
Amortissements de la période	(219,2)		(219,2)
Autres mouvements	(0,0)		(0,0)
Au 31/12/2020	(4 111,3)		(4 111,3)
Valeur nette			
Au 01/01/2019	4 504,9	197,5	4 702,4
Au 31/12/2019	4 378,0	269,0	4 647,1
Au 31/12/2020	4 291,6	310,0	4 601,6

^(*) Subventions d'investissement déduites.

La hausse des immobilisations incorporelles du domaine concédé en valeur brute correspond principalement aux 176,8 millions d'euros d'acquisitions réalisées en 2020 (contre 159,3 millions d'euros en 2019). Elles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 157,9 millions d'euros en 2020 liées principalement à la poursuite des travaux des deuxième phases d'aménagement du réseau interurbain (ERI 2) et à la mise en œuvre du Plan de relance autoroutier signé en 2015.

9.2 Principales caractéristiques des contrats de concession

Les caractéristiques des principaux contrats de concession exploités par Cofiroute sont présentées dans le tableau ci-dessous :

2020	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
Cofiroute						
Réseau interurbain d'autoroutes à péage – France (1 100 km d'autoroutes à péage)	Loi tarifaire définie dans le Contrat de concession. Augmentation de tarifs soumise à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat : 30 juin 2034	Actif incorporel
Duplex A86 – France (tunnel à péage de 11 km)	Loi tarifaire définie dans le Contrat de concession. Augmentation de tarifs soumise à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat : fin décembre 2086	Actif incorporel

9.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession

Dans le cadre des contrats de concession qu'il a conclus, Cofiroute s'est engagé à réaliser certains investissements d'infrastructure qu'il est destiné à exploiter, en tant que société concessionnaire.

Au 31 décembre 2020, le montant d'engagement d'investissement prévu dans le cadre des contrats de concession est de 601,7 millions d'euros, contre 762,2 millions d'euros en 2019.

D. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

10. Immobilisations corporelles et autres incorporelles

10.1 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, net de subventions d'investissement reçues, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles concernent principalement les agencements, matériels, mobiliers et véhicules qui appartiennent au domaine propre de Cofiroute. Elles comprennent également les immobilisations corporelles d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles (agencements, matériels, mobiliers, véhicules) sont de 3 à 10 ans.

Les biens sont amortis à compter de leur mise en service.

(en millions d'euros)	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Agencements, matériels, installations techniques et autres	Droits d'utilisation des immobilisations du domaine concédé	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2019	903,9	1,5	21,4	7,8	934,6
Acquisitions de la période	28,6		2,1		30,7
Sorties de la période	(3,4)	(0,0)	(1,9)		(5,3)
Autres mouvements	1,9	0,0	0,4	0,7	3,0
Au 31/12/2019	931,1	1,4	22,0	8,5	963,0
Acquisitions de la période	27,1		4,1		31,2
Sorties de la période	(0,3)	(0,0)			(0,3)
Autres mouvements	0,7	(0,0)	(1,0)	1,2	1,0
Au 31/12/2020	958,6	1,4	25,2	9,7	994,9
Amortissements et pertes de valeur					
Au 01/01/2019	(688,7)		(16,1)		(704,8)
Amortissements de la période	(40,0)		(2,9)	(2,9)	(45,8)
Sorties de la période	3,3		1,9		5,1
Autres mouvements	(0,0)		(0,2)		(0,2)
Au 31/12/2019	(725,4)		(17,4)	(2,9)	(745,7)
Amortissements de la période	(40,4)		(0,6)	(3,2)	(44,3)
Sorties de la période	0,3				0,3
Autres mouvements	0,0		0,0	(2,8)	(2,8)
Au 31/12/2020	(765,6)		(18,0)	(6,1)	(789,6)
Valeur nette					
Au 01/01/2019	215,3	1,5	5,3	7,8	229,9
Au 31/12/2019	205,7	1,4	4,6	5,6	217,4
Au 31/12/2020	193,1	1,4	7,1	3,7	205,3

Les droits d'utilisation des immobilisations du domaine concédé concernent essentiellement des immeubles de bureaux et des véhicules.

10.2 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences et des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et, le cas échéant des pertes de valeur cumulées. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

La valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'élève à 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2020. Elles comprennent les logiciels, les brevets, licences et autres immobilisations incorporelles pour une valeur brute de 22,7 millions d'euros.

Le cumul des amortissements constatés à fin 2020 s'élève à 20,3 millions d'euros.

10.3 Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Principes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex: évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex: diminution significative du chiffre d'affaires...).

Cofiroute n'a pas constaté de pertes de valeur significatives sur immobilisations corporelles et incorporelles en 2020 ni en 2019.

11. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

Principes comptables

Les créances clients sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

Cofiroute applique le modèle simplifié tel que défini dans IFRS 9, et enregistre par conséquent une dépréciation de ses créances clients correspondant à la perte de crédit attendue à maturité.

À chaque arrêté, les créances clients sont évaluées au coût amorti déduction faite des pertes de valeur qui tiennent compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une analyse des pertes constatées sur l'exercice est conduite afin d'ajuster éventuellement les taux de dépréciation. Ce risque est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

Les dettes fournisseurs correspondent à des passifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

11.1 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variations	
			Variation BFR liée à l'activité	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,2	1,6	(0,3)	0,0
Clients et autres débiteurs	99,0	110,7	(11,6)	0,0
Autres actifs courants d'exploitation	63,4	53,8	9,6	0,0
Stocks et créances d'exploitation (I)	163,7	166,0	(2,4)	0,0
Fournisseurs	(63,9)	(37,9)	(26,0)	0,0
Autres passifs courants d'exploitation	(101,1)	(114,1)	13,0	0,0
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(165,0)	(152,0)	(13,1)	0,0
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) (I + II)	(1,4)	14,1	(15,4)	0,0
Provisions courantes	(275,6)	(270,0)	(4,8)	(0,7)
<i>dont la part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(277,0)	(256,0)	(20,3)	(0,7)

Le besoin en fonds de roulement (BFR) lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

11.2 Actifs et passifs courants

La ventilation par échéance des postes composant les actifs et passifs courants s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	Échéances				
		< 1 an			de 1 à 5 ans	> 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,2	1,2				
Clients et autres débiteurs	99,0	99,0				
Autres actifs courants d'exploitation	63,4	31,3	12,0		20,0	
Stocks et créances d'exploitation	I	163,7	131,6	12,0	20,0	
Fournisseurs	(63,9)	(63,9)				
Autres passifs courants d'exploitation	(101,1)	(91,1)	(0,1)	(5,5)	(1,3)	(3,1)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II	(165,0)	(155,0)	(0,1)	(5,5)	(3,1)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	I + II	(1,4)	(23,4)	11,9	(5,5)	18,7

11.3 Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients facturées	16,4	20,1
Dépréciations – créances clients	(9,9)	(10,1)
Créances clients nettes	6,5	10,1

Au 31 décembre 2020, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élevaient à 2,6 millions d'euros (0,1 million d'euros au 31 décembre 2019). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élevaient à 2,6 millions d'euros (2,5 millions d'euros au 31 décembre 2019) et sont dépréciées à hauteur de 2,1 millions d'euros (2,1 millions d'euros au 31 décembre 2019).

11.4 Analyse des provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09).

Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés. Ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation est comptabilisé en "Autres produits et charges financières".

Au cours des exercices 2020 et 2019, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Clôture
01/01/2019	241,0	30,5	(23,5)	(5,8)	16,2	258,4
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	257,5	46,1	(26,0)	(8,2)		269,4
Autres risques courants	0,9	0,1	(0,4)			0,6
31/12/2019	258,4	46,2	(26,4)	(8,2)		270,0
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	269,4	41,0	(23,5)	(12,6)		274,3
Autres risques courants	0,6	1,0	(0,4)			1,3
31/12/2020	270,0	42,1	(23,9)	(12,6)		275,6

Les provisions courantes sont rattachées directement au cycle d'exploitation. Elles s'élevaient au 31 décembre 2020 à 275,6 millions d'euros (contre 270 millions d'euros au 31 décembre 2019) et concernent essentiellement les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses à effectuer pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art, des ouvrages hydrauliques et des équipements spécifiques du Duplex A86. Le montant de ces provisions s'établit à 274,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 (269,4 millions d'euros au 31 décembre 2019).

12. Dettes relatives aux contrats de location

Principes comptables

Au début du contrat, la dette est évaluée sur la base de la valeur actualisée des paiements restant dus au bailleur, c'est-à-dire :

- les loyers de montants fixes, sous déduction des sommes éventuellement reçues du bailleur en vue d'encourager la conclusion du contrat ;
- les loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, étant précisé que les paiements futurs sont déterminés sur la base du niveau de l'indice ou du taux à la date de commencement du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le preneur est raisonnablement certain d'exercer cette option ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation de contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

La dette peut être ré-évaluée dans les situations suivantes : révision de la durée de location ; modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain ou non de l'exercice d'une option ; ré-estimation relative aux garanties de valeur résiduelle ; révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Au 31 décembre 2020, les dettes relatives aux contrats de location s'élèvent à 3,7 millions d'euros, dont 0,7 million d'euros pour la part à plus d'un an et 3 millions d'euros pour la part à moins d'un an.

Elles s'élevaient à 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2019, après prise en compte de l'application de l'interprétation de l'IFRS IC publiée le 16 décembre 2019 précisant l'appréciation des durées exécutoires des contrats de location avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

La variation nette enregistrée au titre de la période écoulée, soit - 1.9 million d'euros se décompose comme suit :

- nouvelles dettes de location : 1,4 millions d'euros ;
- remboursements des dettes de location : - 3,3 millions d'euros.

Échéancier de la dette de location non courante

<i>(en millions d'euros)</i>	Dette de location non courante	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Dettes de location liée aux actifs immobiliers	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes de location liée aux actifs mobiliers	0,7	0,4	0,3	0,0
31/12/2020	0,7	0,4	0,3	0,0

E. Capitaux propres

13. Informations relatives aux capitaux propres

13.1 Capital social

Le nombre d'actions de Cofiroute SA est de 4 058 516 sans changement entre les exercices 2020 et 2019. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

13.2 Opérations constatées directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature d'instruments financiers les mouvements sur ces éléments :

(en millions d'euros)		31/12/2020	31/12/2019
Couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net			
Réserve à l'ouverture		0,2	0,7
Autres variations de juste valeur de la période		(1,8)	(0,2)
Éléments constatés en résultat		(0,3)	(0,3)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture (éléments recyclables en résultat)		(1,9)	0,2
Effet d'impôt associé		0,5	(0,1)
Réserve nette d'impôt (éléments recyclables en résultat)	I	(1,4)	0,1
Instruments de capitaux propres			
Réserve à l'ouverture		10,1	
Variations de juste valeur de la période ^(*)			10,1
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	10,1	10,1
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite			
Réserve à l'ouverture		(4,3)	(2,5)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période		(0,8)	(2,2)
Effet d'impôt associé		0,2	0,4
Réserve nette d'impôt à la clôture	III	(4,9)	(4,3)
Réserve nette d'impôt totale (éléments ne pouvant être reclassés en résultat)	II + III	5,2	5,8
Total opérations reconnues directement en capitaux propres	I + II + III	3,9	6,0

^(*) Variation de valeur des titres de participations évalués à la juste valeur par capitaux propres ayant été cédés

Les variations de juste valeur constatées dans le compte de résultat de l'exercice concernent principalement les couvertures d'emprunts à taux variable. Ces opérations sont décrites en note 17.1.3 "Description des opérations de couverture de flux de trésorerie".

14. Dividendes

Le solde du dividende de l'exercice 2019 a été versé en mars 2020 et s'élève à 452,2 millions d'euros.

Il n'y a pas eu d'acompte sur dividendes versé au titre de l'exercice 2020.

Le montant total du dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2020 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 mars 2021 (note I. "Événements postérieurs à la clôture").

F. Financement et gestion des risques financiers

15. Données relatives à l'endettement financier net

Principes comptables

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique "coût de l'endettement financier brut".

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence, Cofiroute ne comptabilise pas d'instrument financier dérivé séparément de ces contrats hôtes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en "dettes financières courantes".

Au 31 décembre 2020, l'endettement financier net, tel que défini par Cofiroute, ressort à - 3 562,9 millions d'euros en baisse de 65,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019.

L'endettement financier net, s'analyse comme suit :

Analyse par catégorie comptable	(en millions d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
		Non Courant	Courant ⁽¹⁾	Total	Non Courant	Courant ⁽¹⁾	Total
Passifs financiers évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	(3 052,3)	(1 157,0)	(4 209,3)	(3 187,5)	(45,7)	(3 233,3)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(349,3)	(57,8)	(407,1)	(423,2)	(57,6)	(480,8)
	Dettes financières long terme ⁽²⁾	(3 401,6)	(1 214,7)	(4 616,3)	(3 610,8)	(103,3)	(3 714,1)
	Autres dettes financières courantes						
	Découverts bancaires						
	I - Dettes financières brutes	(3 401,6)	(1 214,7)	(4 616,3)	(3 610,8)	(103,3)	(3 714,1)
	dont incidence des couvertures de juste valeur	(65,4)	(7,2)	(72,5)	(52,3)	0,0	(52,3)
Actifs financiers au coût amorti	Prêt et créances financières collatéralisés						
	Comptes courants financiers actifs						
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers de gestion de trésorerie			0,0			0,0
	Équivalent de trésorerie		957,8	957,8		10,1	10,1
	Disponibilités		9,1	9,1		7,6	7,6
	II - Actifs financiers	0,0	967,0	967,0	0,0	17,7	17,7
Dérivés	Instruments dérivés passifs	(42,9)	(1,6)	(44,5)	(30,9)	(1,3)	(32,2)
	Instruments dérivés actifs	106,4	24,6	131,0	83,1	17,3	100,4
	III - Instruments dérivés	63,5	22,9	86,5	52,2	16,0	68,2
	Endettement financier net (I + II + III)	(3 338,1)	(224,8)	(3 562,9)	(3 558,6)	(69,6)	(3 628,3)

⁽¹⁾ Part courante incluant les intérêts courus non échus.

⁽²⁾ Y compris part à moins d'un an.

Les instruments dérivés actifs/passifs qualifiés de couverture sont présentés au bilan, selon leur maturité, en instruments dérivés actifs/passifs non courants pour la part à plus d'un an, et instruments dérivés actifs/passifs courants pour la part à moins d'un an.

Les instruments dérivés actifs/passifs non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en instruments dérivés actifs/passifs courants quelles que soient leurs maturités.

La variation de l'endettement financier net se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie	Variations " non cash "					Total " non cash "	Réf.	Clôture
			Variations de périmètre	Effets de change	Variations de Justes Valeurs	Autres Variations	Réf.			
Emprunts obligataires non courants	(3 187,5)	(946,2)	(3)			(13,0)	1 094,4^(*)	1 081,4	(4)	(3 052,3)
Autres emprunts et dettes financières non courants	(423,2)	20,0	(3)				53,9	53,9	(4)	(349,3)
Dettes financières courantes	(103,3)	55,2				(7,2)	(1 159,5)	(1 166,7)		(1 214,7)
<i>dont part à moins d'un an des dettes long terme</i>	<i>(54,2)</i>	<i>54,2</i>	<i>(3)</i>			<i>(7,2)</i>	<i>(1 153,9)^(*)</i>	<i>(1 161,0)</i>	<i>(4)</i>	<i>(1 161,0)</i>
<i>dont dettes financières courantes à l'origine</i>	<i>(6,8)</i>	<i>1,00</i>	<i>(3)</i>				<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>(4)</i>	<i>(5,8)</i>
<i>dont ICNE</i>	<i>(42,3)</i>						<i>(5,6)</i>	<i>(5,6)</i>	<i>(4)</i>	<i>(47,9)</i>
<i>dont découvert bancaire</i>	<i>0,0</i>						<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>(4)</i>	<i>0,0</i>
Actifs de gestion de trésorerie	0,0	0,0	(2)					0,0	(4)	0,0
Disponibilités et équivalents de trésorerie	17,7	949,3	(1)					0,0	(1)	967,0
Instruments dérivés nets	68,2	0,0				18,2	0,1	18,3		86,5
<i>dont JV des instruments dérivés</i>	<i>52,0</i>	<i>0,0</i>	<i>(2)</i>			<i>18,2</i>		<i>18,2</i>	<i>(4)</i>	<i>70,1</i>
<i>dont ICNE sur instruments dérivés</i>	<i>16,2</i>		<i>(4)</i>				<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>(4)</i>	<i>16,4</i>
Endettement financier net	(3 628,3)	78,4	(5)	0,0	0,0	(2,0)	(11,0)	(13,0)	(5)	(3 562,9)

^(*) Dont 1 097,1 millions d'euros de reclassement de la part à moins d'un an de la dette obligataire.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les flux de financement du TFT :

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/2020
Variation de la trésorerie nette	(1)	949,3
Variations des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	(2)	
(Émission) remboursement d'emprunts	(3)	(870,9)
Autres variations	(4)	(13,0)
Variation de l'endettement financier net	(5)	65,3

15.1 Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre 2020, le montant au bilan des dettes financières à long terme est de 4 616,3 millions d'euros en hausse de 902,2 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019. Cela s'explique principalement par l'émission d'un emprunt obligataire de 950 millions d'euros.

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2020 ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
				Capital restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Capital restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)
Emprunts Obligataires I				4 105,8	4 209,3	44,9	3 156,8	3 233,3	38,9
Émission obligataire 2006	EUR	5,000 %	mai-21	750,0	779,6	22,8	750,0	796,0	22,7
Émission TAP 2006	EUR	5,000 %	mai-21	350,0	359,8	10,6	350,0	357,7	10,6
Émission obligataire 2016	EUR	0,750 %	septembre-28	650,0	681,8	1,5	650,0	660,9	1,5
Émission obligataire 2016	EUR	0,375 %	février-25	650,0	654,2	2,2	650,0	652,2	2,2
Émission obligataire 2017	EUR	1,125 %	octobre-27	750,0	765,7	1,8	750,0	759,6	1,8
Émission obligataire 2020	EUR	1,000 %	mai-31	950,0	962,4	5,9			
PEE mai 2019	EUR	TMOP	mai-20				6,8	6,8	0,0
PEE mai 2020	EUR	TMOP	mai-21	5,8	5,8	0,0			
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières II				407,9	407,1	3,0	482,1	480,8	3,3
BEI mars 2002	EUR	EUR3M + 0,31 %	mars-13 à mars-27	35,0	35,0	0,0	40,0	40,0	0,0
BEI décembre 2002	EUR	EUR3M + 0,467 %	juin-13 à juin-27	23,3	23,3	0,0	26,7	26,7	0,0
BEI décembre 2005	EUR	4,115 %	décembre-12 à décembre-25	80,0	80,2	0,3	94,2	94,5	0,3
BEI décembre 2006	EUR	4,370 %	décembre-13 à décembre-29	26,5	26,5	0,1	29,4	29,5	0,1
BEI juin 2007	EUR	4,380 %	juin-14 à juin-29	118,1	120,8	2,6	131,3	134,2	2,9
BEI novembre 2008	EUR	EUR3M + 0,324 %	novembre-13 à novembre-28	125,0	121,2	0,0	140,6	136,0	0,0
Ligne de Crédit VINCI ^(*)	EUR	EURIBOR + 0,45 %	novembre-23				20,00	20,00	
Dettes financières long terme				4 513,7	4 616,3	47,9	3 638,9	3 714,1	42,3

^(*) Ligne de crédit interne avec VINCI (voir note 16.2)

15.2 Échéancier des dettes et des flux d'intérêt associés

L'échéancier des dettes de Cofiroute, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêt associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2020, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020					
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts ^(*)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires						
Capital	(4 209,3)	(4 105,8)	(1 105,8)		(650,0)	(2 350,0)
Flux d'intérêts		(269,8)	(80,3)	(25,3)	(75,8)	(88,5)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						
Capital	(407,1)	(407,9)	(54,8)	(55,4)	(169,9)	(127,8)
Flux d'intérêts		(41,8)	(9,6)	(8,3)	(16,8)	(7,0)
Sous Total : Dettes financières à long terme	(4 616,3)	(4 825,2)	(1 250,5)	(88,9)	(912,5)	(2 573,3)
I – Dettes financières	(4 616,3)	(4 825,2)	(1 250,5)	(88,9)	(912,5)	(2 573,3)
Équivalents de trésorerie	957,8	957,8	957,8			
Disponibilités	9,1	9,1	9,1			
II – Actifs financiers	967,0	967,0	967,0			
Instruments dérivés passifs	(44,5)	(48,0)	(8,1)	(7,0)	(19,8)	(13,2)
Instruments dérivés actifs	131,0	173,4	41,3	19,5	58,1	54,6
III – Instruments financiers dérivés	86,5	125,4	33,2	12,5	38,3	41,4
Endettement financier net (I + II + III)	(3 562,9)	(3 732,9)	(250,3)	(76,4)	(874,2)	(2 531,9)

^(*) Pour les instruments financiers dérivés, les montants correspondent uniquement aux flux d'intérêts.

Au 31 décembre 2020, la maturité moyenne de la dette financière à long terme de Cofiroute est de 5,5 ans.

15.3 Covenants financiers

La documentation des financements de Cofiroute (emprunts obligataires, bancaires et ligne de crédit) ne comporte pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

15.4 Notations de crédit

Au 31 décembre 2020, Cofiroute dispose de la notation financière Standard & Poor's suivante :

- long terme : A – ;
- perspective : stable ;
- court terme : A-2.

16. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, des placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués de comptes rémunérés, d'OPCVM monétaires et de certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

Au 31 décembre 2020, les ressources disponibles de Cofiroute s'élèvent à 2 067 millions d'euros dont 967 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 1 100 millions d'euros d'encours disponible sur ligne de crédit interne avec VINCI (voir note 16.2).

16.1 Analyse de la trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Equivalents de trésorerie	957,8	10,1
Disponibilités	9,1	7,6
Trésorerie nette	967,0	17,7
Actifs financiers de gestion de trésorerie	0,0	0,0
Trésorerie nette gérée	967,0	17,7

Les supports d'investissements utilisés par Cofiroute sont des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires) et des comptes à terme. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Les placements ("actifs financiers de gestion de trésorerie" et "équivalents de trésorerie") sont gérés avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un contrôle de la performance et des risques associés.

La totalité de la trésorerie est placée auprès de VINCI Autoroutes en compte courant. Les autres actifs financiers de gestion de trésorerie correspondent aux valeurs mobilières de placement nanties dans le cadre de l'épargne salariale. La trésorerie empruntée auprès de VINCI Autoroutes en compte courant le cas échéant est présentée en dettes financières courantes.

Au 31 décembre 2020, l'encours global géré représente 967 millions d'euros.

16.2 Lignes de crédit revolver

La ligne de crédit interne avec VINCI de 1 100 millions d'euros n'est pas utilisée au 31 décembre 2020.

Le montant autorisé et utilisé et la maturité de la ligne de crédit VINCI au 31 décembre 2020 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Utilisation au 31/12/2020	Autorisation au 31/12/2020	Échéance		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	au-delà de 5 ans
Ligne de crédit VINCI	0,0	1 100,0		1 100,0	
Total	0,0	1 100,0		1 100,0	

17. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Règles de gestion

Cofiroute a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels elle est exposée, et principalement du risque de taux d'intérêt.

La gestion et la limitation de ces risques financiers chez Cofiroute sont prises en charge par la Direction Financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par les organes de direction et dans le cadre des règles définies dans les lignes directrices de Trésorerie et Financement du Groupe. En application de ces règles, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient au Comité de trésorerie qui se réunit régulièrement afin d'analyser les principales expositions et de décider des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marché, Cofiroute utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

Principes comptables

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (principalement de taux), Cofiroute utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux utilisés par Cofiroute sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IFRS 9 sont remplies :

- la relation de couverture est clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être documenté, ainsi que les potentielles sources d'inefficacité ;
- l'inefficacité rétrospective doit être mesurée à chaque arrêté.

Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée en résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la "part inefficace" de la couverture.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la "part efficace" de la couverture et en résultat de la période pour la "part inefficace". Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient "inefficace", les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2020			31/12/2019		
		Actif	Passif	Juste valeur (*)	Actif	Passif	Juste valeur (*)
Dérivés de taux: Couverture de juste valeur	17.12	131,4	(42,4)	89,0	100,6	(32,0)	68,6
Dérivés de taux: Couverture de flux trésorerie	17.13		(2,1)	(2,1)		(0,2)	(0,2)
Dérivés de taux: Non qualifié de couverture	17.14			0,0			0,0
Autres dérivés		(0,5)	0,0	(0,4)	(0,2)		(0,2)
Dérivés de taux		131,0	(44,5)	86,5	100,4	(32,2)	68,2

^(*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 16,4 millions d'euros au 31/12/2020 et à 16,2 millions d'euros au 31/12/2019

17.1 Gestion du risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est de limiter l'impact sur le résultat du coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la Cafice), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, Cofiroute peut utiliser des produits dérivés optionnels (Cap) ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS. Cofiroute veille à ce que les instruments souscrits reflètent parfaitement l'exposition à couvrir, ainsi l'inefficacité de ses relations de couvertures n'est pas significative.

17.1.1 Dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt et sensibilité au risque de taux

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2020 de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable et la part à taux variable capé ou lié à l'inflation avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture							Total	
	Taux fixe			Taux variable					
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux	
Total au 31/12/2020	4 324,6	96 %	2,08 %	189,1	4 %	0,01 %	4 513,7	1,99 %	
Total au 31/12/2019	3 411,6	94 %	2,39 %	227,3	6 %	0,01 %	3 638,9	2,25 %	

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable après couverture							Total	
	Taux fixe			Taux variable					
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux	
Total au 31/12/2020	2 324,6	52 %	1,97 %	2 189,1	48 %	0,23 %	4 513,7	1,13 %	
Total au 31/12/2019	1 861,6	51 %	2,60 %	1 777,3	49 %	0,45 %	3 638,9	1,55 %	

Sensibilité au risque de taux

Cofiroute est soumis à un risque de variation de taux d'intérêts sur le résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie pour la part efficace n'impacte pas directement le compte de résultat et est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2020 reste constant sur une année.

Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2020			
	Impact du calcul de sensibilité			
	Résultat		Capitaux propres	
	+ 25 bps	- 25 bps	+ 25 bps	- 25 bps
Dettes à taux variable après couverture comptable	(5,5)	5,5		
Actifs à taux variable après couverture comptable	2,4	(2,4)		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture				
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie			2,5	(2,5)
Total	(3,1)	3,1	2,5	(2,5)

17.1.2 Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Au 31/12/2020	89,0	2 500,00	500,00		150,00	1 850,00
Au 31/12/2019	68,6	1 550,00		500,00		1 050,00

Ces opérations couvrent les émissions obligataires à taux fixe de Cofiroute.

17.1.3 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

L'exposition de Cofiroute aux risques de variation des flux d'intérêt futurs est générée par les flux des dettes à taux variable existantes au 31 décembre 2020.

Cofiroute met en place des swaps de taux d'intérêts et/ou des caps dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes à taux variables. Les flux contractuels de ces instruments dérivés sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Dans ce cadre, Cofiroute applique les modalités permises par l'amendement à IFRS 7 et IFRS 9 " Réforme des taux benchmark – phase II ", permettant de ne pas tenir compte des effets de la réforme des taux dans l'appréciation du caractère hautement probable des flux d'intérêts couverts. Cela conduit à maintenir la qualification en comptabilité de couverture de flux de trésorerie des swaps de taux.

Par ailleurs, Cofiroute participe au groupe de travail mis en place par VINCI afin d'anticiper au mieux la transition.

Au 31 décembre 2020, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2020					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	(2,1)	1 500,0	500,0	1 000,0		
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(2,1)	1 500,0	500,0	1 000,0		
Dont couverture de flux de trésorerie certains	(2,1)	1 500,0	500,0	1 000,0		
Dont couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables						

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles Cofiroute s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2020 au titre des produits dérivés en vie ou dénoués, qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

(en millions d'euros)	Montant inscrit en capitaux propres	31/12/2020			
		Montant repris au compte de résultat			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(1,9)	0,0	(1,8)	0,0	0,0
Dont couverture de flux de trésorerie certains	(2,0)	(0,1)	(1,8)		
Dont couverture de flux de trésorerie hautement probables	0,1	0,1			

17.1.4 Produits dérivés non qualifiés de couverture

Au 31 décembre 2020, Cofiroute ne détient aucun instrument non qualifié comptablement de couverture.

17.2 Risque de change

Cofiroute est exposé à un risque de change non significatif.

17.3 Risque de crédit et de contrepartie

Cofiroute est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement), de la souscription des produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et des créances financières.

Cofiroute a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Concernant le risque sur ses créances clients, Cofiroute considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires de Cofiroute. L'analyse des créances clients est présentée dans la note 11.3 "Analyse des créances clients".

Instruments Financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contrepartie définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour par la Direction Financière du Groupe lors de Comités de trésorerie sur la base d'un reporting trimestriel.

En complément, la Direction Financière du Groupe diffuse des instructions fixant des limites par contrepartie autorisées et la liste des OPCVM autorisées.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par Cofiroute intègre une composante risque de contrepartie pour les instruments dérivés actifs et une composante "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2020, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Accords de compensation au titre des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2020 et conformément aux dispositions de l'IAS 32, les actifs et passifs financiers de Cofiroute (y compris instruments dérivés) ne sont pas compensés au bilan sauf dans le cas où Cofiroute bénéficie d'accords de compensation. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentés dans l'état de situation financière IFRS.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette de Cofiroute résultant de ces accords de compensation :

(en millions d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Justes valeurs des dérivés reconnues au bilan ^(*)	Impacts des accords de compensation	Total	Justes valeurs des dérivés reconnues au bilan ^(*)	Impacts des accords de compensation	Total
Instruments dérivés actifs	131,0	(2,1)	128,9	100,4	(0,2)	100,2
Instruments dérivés passifs	(44,5)	2,1	(42,4)	(32,2)	0,2	(32,0)
Instruments dérivés nets	86,5	0,0	86,5	68,2	0,0	68,2

^(*) Montants bruts tels que présentés au bilan.

18. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

En 2020, les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées.

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9, ainsi que leur juste valeur :

Rubriques au bilan et classes d'instruments	31/12/2020							Juste valeur			
	Catégories comptables						Total de la valeur nette comptable au bilan	Niveau 1 Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur
	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti					
I – Actifs financiers non courants							0,0			0,0	
II – Instruments dérivés actifs	(0,5)	131,4					131,0	131,0		131,0	
Équivalent de trésorerie			957,8				957,8	957,8		957,8	
Disponibilités			9,1				9,1	9,1		9,1	
III – Actifs financiers courants			967,0				967,0	967,0	0,0	967,0	
Total actif	(0,5)	131,4	967,0	0,0	0,0	0,0	1 097,9	967,0	131,0	1 097,9	
Emprunts obligataires						(4 209,3)	(4 209,3)	(4 370,2)	(5,8)	(4 376,0)	
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(407,1)	(407,1)		(410,9)	(410,9)	
Emprunts liés aux contrats de location-financement											
IV – Dettes financières à long terme						(4 616,3)	(4 616,3)	(4 370,2)	(416,7)	(4 786,9)	
V – Instruments dérivés passifs	0,0	(44,5)					(44,5)		(44,5)	(44,5)	
Autres dettes financières courantes							0,0	0,0		0,0	
VI – Passifs financiers courants							0,0	0,0		0,0	
Total passif	0,0	(44,5)	0,0	0,0	0,0	(4 616,3)	(4 660,8)	(4 370,2)	(461,2)	(4 831,4)	
Total	(0,4)	86,9	967,0	0,0	0,0	(4 616,3)	(3 562,9)	(3 403,2)	(330,2)	(3 733,4)	

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable ainsi que la juste valeur des actifs et passifs financiers telles que publiées au 31 décembre 2019 selon les catégories définies par l'IFRS9 :

Rubriques au bilan et classes d'instruments	31/12/2019							Juste valeur			
	Catégories comptables										
	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan	Niveau 1 Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur
I - Actifs financiers non courants							0,0				0,0
II - Instruments dérivés actifs	(0,2)	100,6					100,4		100,4		100,4
Équivalent de trésorerie			10,1				10,1	10,1			10,1
Disponibilités			7,6				7,6	7,6			7,6
III - Actifs financiers courants			17,7				17,7	17,7	0,0	0,0	17,7
Total actif	(0,2)	100,6	17,7	0,0	0,0	0,0	118,0	17,7	100,4	0,0	118,0
Emprunts obligataires						(3 233,3)	(3 233,3)	(3 348,2)	(6,8)		(3 355,0)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(480,8)	(480,8)		(485,5)		(485,5)
Emprunts liés aux contrats de location-financement											
IV - Dettes financières à long terme						(3 714,1)	(3 714,1)	(3 348,2)	(492,3)		(3 840,4)
V - Instruments dérivés passifs		(32,2)					(32,2)		(32,2)		(32,2)
Autres dettes financières courantes							0,0	0,0			0,0
VI - Passifs financiers courants							0,0	0,0			0,0
Total passif	0,0	(32,2)	0,0	0,0	0,0	(3 714,1)	(3 746,3)	(3 348,2)	(524,5)	0,0	(3 872,6)
Total	(0,2)	68,4	17,7	0,0	0,0	(3 714,1)	(3 628,3)	(3 330,5)	(424,1)	0,0	(3 754,6)

G. Avantages du personnel et paiements en actions

19. Provisions pour avantages du personnel

Au 31 décembre 2020, la part à plus d'un an des provisions pour avantages du personnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour engagements de retraite	23,9	22,5
Autres provisions non courantes	0,5	0,5
Total des provisions non courantes à plus d'un an	24,4	23,0

19.1 Provisions pour engagements de retraite

Principes comptables

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan pour le personnel en activité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts des actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net au titre des prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent principalement :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en "Autres passifs courants".

Au 31 décembre 2020 les provisions pour engagements de retraite s'élèvent à 24,7 millions d'euros (dont 23,9 millions d'euros à plus d'un an) contre 23,2 millions d'euros au 31 décembre 2019 (dont 22,5 millions d'euros à plus d'un an).

Les engagements de retraite de Cofiroute portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en deux catégories :

- les engagements portés directement par Cofiroute, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan IFRS. Il s'agit d'indemnités de fin de carrière, de régimes de retraite complémentaires à prestations définies ;
- les régimes donnant lieu à un préfinancement au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation	0,80 %	0,60 %
Taux d'inflation	1,60 %	1,60 %
Taux de revalorisation des salaires (hors inflation)	1,00 %	1,00 %

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu est le taux équivalent à l'application des différents taux selon les maturités.

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	27,6	26,8
Juste Valeur des actifs de couverture	(2,9)	(3,6)
Déficit (ou surplus)	24,7	23,2
Provision reconnue au passif du bilan	24,7	23,2

Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		
À l'ouverture de la période	26,8	24,0
dont engagements couverts par des actifs de couverture	3,6	3,9
Coût des services rendus au cours de la période	1,0	0,8
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	0,2	0,4
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	0,0	0,0
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ^(*)	0,9	2,2
dont impact des changements d'hypothèses démographiques	2,3	0,0
dont impact des changements d'hypothèses financières	(0,6)	3,0
dont gains et pertes d'expérience	(0,9)	(0,8)
Prestations versées aux bénéficiaires	(1,1)	(0,6)
Cessions d'entreprises et autres	(0,1)	(0,0)
À la clôture de la période	27,6	26,8
dont engagements couverts par des actifs de couverture	2,9	3,6

^(*) Gains et pertes actuariels correspondant principalement aux changements des hypothèses financières, notamment de taux d'actualisation.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Actifs de couverture		
À l'ouverture de la période	3,6	3,9
Produits d'intérêts sur la période	0,0	0,1
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ^(*)	0,1	0,0
Prestations versées aux bénéficiaires	(0,8)	(0,4)
À la clôture de la période	2,9	3,6

^(*) Gains et pertes actuariels correspondant principalement aux changements des hypothèses financières, notamment de taux d'actualisation.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan		
À l'ouverture de la période	23,2	20,1
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	1,0	1,1
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ^(*)	0,8	2,2
Prestations versées aux bénéficiaires	(0,3)	(0,2)
À la clôture de la période	24,7	23,2

^(*) Gains et pertes actuariels correspondant principalement aux changements des hypothèses financières, notamment de taux d'actualisation.

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Coût des services rendus au cours de la période	(1,0)	(0,8)
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	(0,2)	(0,4)
Produits d'intérêts sur la période	0,0	0,1
Impact des liquidations de régime et autres	0,1	0,1
Total	(1,0)	(1,1)

Répartition des actifs de couverture par type de support

	31/12/2020	31/12/2019
	Zone Euro	Zone Euro
Actions	6 %	6 %
Obligations	86 %	87 %
Immobilier	8 %	7 %
Total répartition des actifs de couverture	100 %	100 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	2,9	3,6
Taux de couverture de la dette actuarielle (en %)	11 %	13 %

19.2 Autres avantages au personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel concernent la provision relative aux médailles du travail pour 0,7 million d'euros au 31 décembre 2020 dont 0,2 million d'euros à moins d'un an (0,8 million d'euros au 31 décembre 2019 dont 0,3 million d'euros à moins d'un an). Cette provision est évaluée selon la valeur actualisée des prestations futures.

20. Paiements en actions

Principes comptables

Les salariés de Cofiroute bénéficient des plans d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe (en France et à l'international) octroyés par la société mère VINCI.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans d'épargne Groupe VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions". L'attribution d'actions de performance et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés par VINCI sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des actions de performance et du plan d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle. En conséquence, Cofiroute a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance et de le présenter sur une ligne séparée, "Paiements en actions (IFRS 2)", du résultat opérationnel courant.

Plans d'attribution d'actions de performance

S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

Le Conseil d'administration de VINCI du 4 février 2020 a décidé d'attribuer de façon définitive aux bénéficiaires remplissant le critère de présence dans le Groupe, 99,69 % des actions de performance du plan 2017.

Le Conseil d'administration de VINCI du 9 avril 2020 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'actions de performance qui consiste en l'attribution à certains collaborateurs, d'une allocation conditionnelle d'actions de performance. Ces actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence dans le Groupe des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition et à des conditions de performance.

Plan d'épargne Groupe VINCI

Concernant le plan d'épargne Groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscriptions conformément aux autorisations de l'assemblée générale. En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse précédant le Conseil d'administration ayant fixé le prix de souscription. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 3 500 euros par personne et par an depuis le 1^{er} janvier 2018, contre un montant maximum de l'abondement de 2 500 euros auparavant. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Dans le contexte de la crise de la Covid-19, la période de souscription du plan du 1^{er} trimestre 2020 a été prolongée jusqu'à fin août et aucun nouveau plan n'a été proposé aux salariés au premier semestre 2020.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de répartition des souscriptions individuelles à partir des données historiques observées sur les plans 2017-2019 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui aurait recours à un crédit pour acheter le même nombre de titres cessibles et qui rembourserait le crédit par la vente des titres une fois disponibles. Un taux d'emprunt aux particuliers est défini par référence au taux de prêts amortissables à la consommation évalué par la Banque de France au mois de l'évaluation. Ce taux est comparé au taux sans risque à la date d'attribution.

La charge globale comptabilisée au 31 décembre 2020 au titre des paiements en actions s'est élevée à 2,2 millions d'euros (3,2 millions d'euros en 2019, dont 0,5 million d'euros au titre de l'abondement unilatéral).

H. Autres notes

21. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec le Groupe VINCI et autres parties liées (essentiellement des sociétés pour lesquelles le Groupe détient une participation).

21.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux de Cofiroute sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par Cofiroute aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du Comité exécutif de Cofiroute. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2020 et 2019 selon le détail suivant :

(en millions d'euros)	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
	2020	2019
Rémunérations	1,1	1,2
Charges sociales patronales	0,6	0,6
Avantages postérieurs à l'emploi	0,0	0,0
Indemnités de fin de contrat	0,0	0,1
Paievements en actions ^(*)	0,8	0,9
Provision pour retraites comptabilisées au bilan	0,4	0,3

^(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS2 et selon les modalités décrites en note G.20. "Paievements en actions".

Cofiroute n'attribue pas aux membres du Comité exécutif de régime de retraite complémentaire. Ils bénéficient du régime décrit en note G.19.1 " Provisions pour engagements de retraite".

Les mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI SA.

21.2 Transactions avec le Groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2020 et 2019 entre Cofiroute et le Groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2020	2019
Charges de construction	(26,7)	(23,8)
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	1,9	1,7
Autres charges externes	(49,4)	(40,9)
Créances clients	3,2	3,7
Fournisseurs d'exploitation	11,7	12,2
Dettes sur immobilisations du domaine concédé	8,5	2,8
Distribution de dividendes	452,2	586,6

22. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires des commissaires aux comptes est de 158 milliers d'euros pour l'exercice 2020 (stable par rapport à 2019).

Il se décompose en 103 milliers d'euros pour PwC (dont 82 milliers d'euros relatifs au commissariat aux comptes et 21 milliers d'euros correspondants à d'autres missions facturées en 2020) et 55 milliers d'euros pour KPMG (dont 35 milliers d'euros relatifs au commissariat aux comptes et 20 milliers d'euros correspondants à d'autres missions facturées en 2020).

I. Événements postérieurs à la clôture

Tarifs

Les tarifs du Duplex A86 ont été augmentés au 1^{er} janvier 2021 en application de l'arrêté interministériel du 29 décembre 2020.

Les tarifs de péage du réseau interurbain seront augmentés au 1^{er} février 2021 en application du Contrat de concession et du Contrat de plan. La hausse du tarif kilométrique moyen est de + 0,295 %.

Affectation du résultat 2020

Le Conseil d'administration a arrêté, le 2 février 2021, les états financiers individuels IFRS au 31 décembre 2020. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 mars 2021 un dividende de 121,18 euros par action au titre de cet exercice, lequel serait versé au plus tard le 31 mars 2021.

J. Litiges

À la connaissance de la société Cofiroute, il n'existe pas de litige susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la société.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels IFRS

Cofiroute
12, rue Louis Blériot
92506 Rueil-Malmaison Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société COFIROUTE et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des comptes individuels IFRS de la société COFIROUTE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes individuels IFRS ont été arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'administration le 2 février 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée à la Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes individuels IFRS ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes individuels IFRS. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes individuels IFRS. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

À notre avis, les comptes individuels IFRS présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 2 février 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bertrand Baloche

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Karine Dupré



Siège social
12, rue Louis Blériot
CS 30035
92506 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : 01 55 94 70 00
www.vinci-autoroutes.com